



## Communiqué de Presse – 29 avril 2015

En région parisienne, l'autoroute A1 inaugure aujourd'hui une portion de voie réservée aux bus et aux taxis sur 5 km allant de La Courneuve au Stade de France. Ce faisant, l'Ile-de-France rejoint de nombreuses autres métropoles nord-américaines et européennes, telles Madrid, ayant expérimenté ou appliqué le principe de la voie dédiée pour lutter contre l'engorgement routier aux abords des grandes agglomérations.

Dans un mois, un système identique doit être installé sur un tronçon de l'autoroute A 6 dans le sens province-Paris pour fluidifier la circulation des véhicules qui font la navette depuis l'aéroport d'Orly. Et la région Ile-de-France en prévoit neuf autres dans les années qui viennent.

Ces aménagements qui visent à promouvoir l'usage des transports en commun et un usage optimisé de la voiture en garantissant leur temps de parcours sur ces portions congestionnées rejoignent des initiatives déjà en cours.

Ainsi, à Marseille, la voie de droite de l'A7 qui pénètre dans la ville jusqu'à proximité de la gare Saint-Charles est aménagée depuis 2012 sur 2 km en voie réservée aux véhicules de transport en commun et aux taxis.

Ailleurs, c'est la bande d'arrêt d'urgence (BAU) qui a été transformée en voie de circulation :

- sur l'A10, en région parisienne, une ligne de 33 km qui assure la liaison en autocar entre Dourdan et la gare RER de Massy-Palaiseau utilise la BAU sur les trois derniers kilomètres.
- à Grenoble, depuis 2007, 10 km de bande d'arrêt d'urgence s'ouvrent aux autocars dès que la vitesse de circulation sur autoroute tombe en dessous de 50 km/h. Le reste du temps, la BAU garde ses fonctions « normales ».

**La multiplication de ces initiatives ainsi que les retours d'expériences positifs (à Madrid notamment) démontrent qu'il y a une véritable pertinence et une réelle opportunité pour mettre en œuvre cette disposition sur la rocade bordelaise.**

**Les élus écologistes de Bordeaux Métropole plaident en faveur de ce dispositif depuis de nombreuses années, dispositif que nous souhaitons élargir aux automobilistes pratiquant le covoiturage.**

**A l'occasion de cette actualité nationale, mais également d'une actualité locale marquée par la concertation pour la liaison gare Saint-Jean de Bordeaux/aéroport de Bordeaux-Mérignac, nous en appelons au Président de la Métropole ainsi qu'à M. le Préfet pour que ce dossier soit relancé au plus vite afin de mettre en œuvre rapidement cette solution concrète aux difficultés de déplacement que rencontrent quotidiennement nos concitoyens sur la rocade.**

**Contact Presse :**

Gérard Chausset  
06 62 48 74 92